

Ministère de l'Education
Nationale

Beaux-Arts

A R R E T E

Stus
Duingt

Inventaire des sites

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, historique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Sur la proposition de la commission départementale des monuments naturels et des sites du 16^e juin 1943

A R R E T E

Article 1er: Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé par le château de Dhéré et ses abords à Duingt (HAUTE-SAVOIE)

Parcelles visées :

427 à 444.447.448.475.476.477 section A3

Délimitation :

Nord: limite Nord des parcelles 447.441.442.443.444.447

Est: limites Est des parcelles 448.438.437.434

Sud: limite Sud des parcelles 434.427.428.

Ouest: limite Ouest des parcelles 428.429.433.476.475.477

Propriétaires intéressés :

Société Nationale des Chemins de fer Français 441p.442p.443p.444p.447p.447p
BRIFFAUD Eugène, Marc confisiseur 10 rue du Bureau à SAINT-MAUR des Fossés

443p

CANAVOSO Georges F industriel 23 rue Camille Dubois Paris XIV^e 443p.444p

COUTIN Alexandre Clément feu Etienne à Duingt....437.476

DE DIANOUS Pierre à Dhéré, Duingt 427 à 436.438.439.441p.444p.475p.447.447p.

LE RALLEC F Mlle 51 avenue du Roule.....442p NEUILLY (SEINE)

RUIN Claude et François à Duingt.....441p.447p.448

VOISIN Joseph feu Jean Baptiste à Duingt.....440

VOISIN Hippolyte feu Joseph à Duingt 442p

Article 2: Le présent arrêté au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Duingt et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution ./.

Paris, le 21 février 1944

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts

signé : L. HAUTECOEUR

G. Vauv

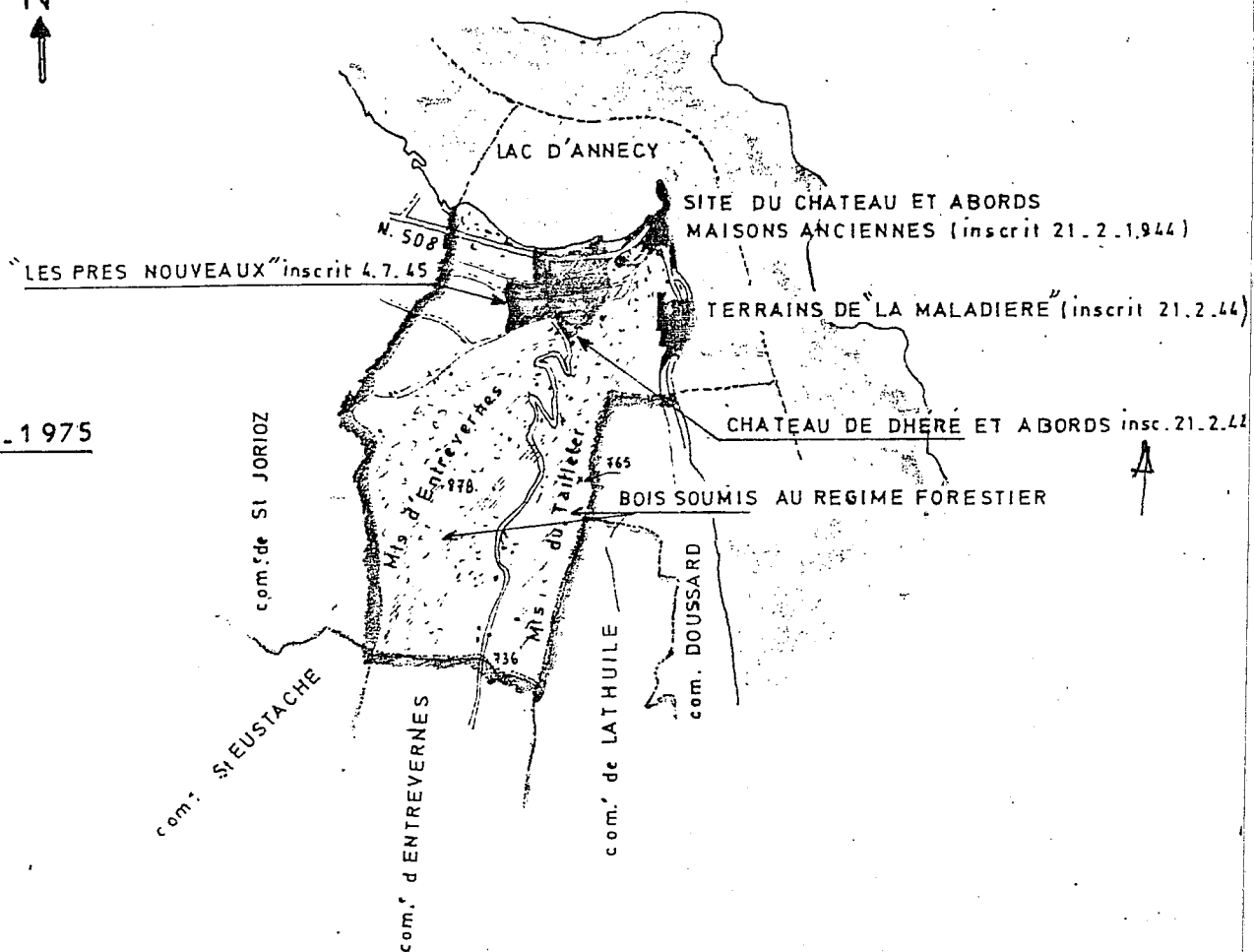
Commune de DUINGT

Occupation des sols

échelle 1/50.000'



P.O.S. du 1.4.1975

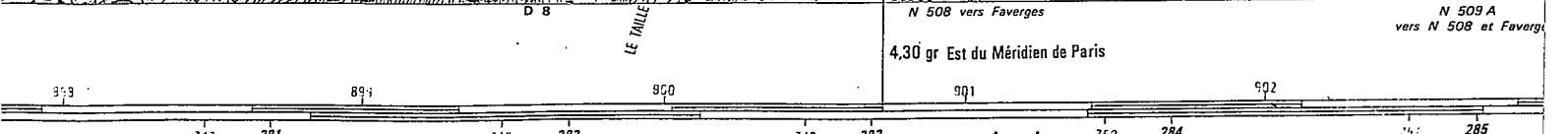


La commune de DUINGT s'étend sur la rive gauche du lac d'Annecy, sur 439 ha. Elle est dominée par 2 montagnes parallèles : le Taillefer qui culmine à 765m, et les montagnes d'Entrevernes, qui ont jusqu'à 879m dans la commune.

Le Taillefer se prolonge jusqu'au lac en formant une pointe rocheuse, où se trouve le château. Le village a conservé son aspect initial entre le lac et le Taillefer; de même l'environnement rural où l'urbanisation se fait peu sentir. Les hameaux sont encore caractéristiques : Dhéré, Fergy, les Maisons. L'habitat rural est donc groupé. L'urbanisation se fait apparaître seulement au N.O. de la Commune. La forêt est en grande partie soumise au régime forestier.

Le projet principal à venir est le percement d'un tunnel de 400m sous le Taillefer, de façon à dévier la RN 508 du village, et à protéger davantage le secteur du château par des zones piétonnes. Un lotissement est prévu au N.O. de la Commune.

Avec le P.O.S., l'urbanisation est limitée, les environnements ruraux et urbains protégés, de manière à conserver ce haut lieu touristique de la Haute Savoie dans son aspect d'origine.



2 DUNGT *Annecy Ugine 12*
ANNCEY-UGINE 5-B

Echelle 1 : 25 000

Dessiné et publié par l'Institut Géographique National - France
Lévés stéréotopographiques aériens complétés sur le terrain en 1949.
Révision de 1972
Projection conique conforme de Lambert. Ellipsoïde de Clarke 1880. Nouvelle triangulation et nivellement général de la France.

le transporteur, téléphérique, télésiège
ne d'énergie électrique (avec pylône)
duites de gaz, d'hydrocarbures (sur le sol)
ites de cultures. Clôtures
es : sans arbres, avec arbres
uge de montagne. Point de vue

Points géodésiques
Eglises Chapelle. Oratoire. Calvaire
Noyau urbain Bâtiment important
Mairie. Monument. Usine avec chem
Tours Baraquement. Halle ou hangar
Moulin à vent Eolienne. Habitation